

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20430

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Dans les années 80, les USA ont « libéré les énergies » de la rivalité ostentatoire. En 1965, un patron américain gagnait vingt fois le salaire de ses employés, on est désormais à 221 fois. Les revenus des financiers de Wall Street ont explosé. Le 1 % du sommet a encaissé tous les gains. Tandis qu'en bas, on multipliait les heures mal payées, pour survivre. La France ne doit pas suivre cette voie. Nous pouvons par exemple fixer une échelle de 1 à 20 des salaires, plutôt que faire passer en force une réforme du système des retraites."